

FICHE VALIDÉE  
PAR LA DREAL  
LE 27/01/2026

AMENAGEMENT DE PEAGE-DE-ROUSSILLON

# CHENAL DE NAVIGATION PK 42.200 à 42.500

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

**cnr.tm.fr**

# SOMMAIRE

<b>A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....</b>	<b>4</b>
<b>    1 - Présentation du dragage .....</b>	<b>4</b>
1-1 – Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention .....	4
1-2 – Rappel sur les obligations de la concession du Rhône .....	4
1-3 – Données techniques sur les travaux .....	5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	6
<b>    2 - Caractérisation physico-chimique.....</b>	<b>7</b>
2-1 – Eau .....	7
2-2 – Sédiments.....	8
<b>    3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....</b>	<b>10</b>
3-1 – Exposé détaillé des enjeux.....	11
3-1-1 - Enjeux environnementaux .....	11
3-1-1-1 Description du site.....	11
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	13
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	19
3-1-1-4 Espèces protégées .....	22
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	23
3-1-2 Enjeux économiques .....	28
3-1-3 Enjeux sociaux .....	28
3-1-4 Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques .....	29
3-2 - Résumé calendrier des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR .....	29
<b>    4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .</b>	<b>30</b>
<b>    5 - Surveillance du dragage .....</b>	<b>31</b>
<b>    6 - Annexes .....</b>	<b>32</b>
6-1 – Synthèse analyses granulométriques.....	32

## A - CARACTÉRISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée

Opération d'urgence (art 3.1)

Opération non programmée  
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : RM 26-007

Unité émettrice : DIMP-MGC Rhône Médian

Chute : Péage de Roussillon

Département : RHONE (69) ; ISERE (38)

Communes : Condrieu (69) et Vérin (42) et Les Roches-de-Condrieu (38)

Localisation (PK) : entre les PK 42.200 et 42.500 du bas Rhône dans la retenue de l'aménagement de Péage-de-Roussillon.

Situation : Chenal de navigation.

Motif du dragage :

- \* Entretien chenal de navigation
- \* Non-aggravation des crues
- \* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)  
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : Octobre 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux : Octobre 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.



Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25  
(© IGN)

Nature des sédiments : Galets et graviers

Volume : 6 100 m<sup>3</sup>

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1,1 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle sur ponton avec barges à clapet pour restitution des matériaux en rive droite entre les PK 42.200 et 42.500.**

Dernier dragage du site : Volume : 12 050 m<sup>3</sup> Date : 2018-2019 Entreprise : BUESA

Critère d'urgence (à justifier) : oui  non

Demande d'avis à batellerie : oui  non

Gestion des sédiments : Restitution  Dépôt à terre

## B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

### 1 - Présentation du dragage

#### 1-1 – Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500, dans une portion du Rhône en retenue de l'aménagement de Péage-de-Roussillon.

La longueur concernée par l'entretien est approximativement de 300 m. L'intervention sur ce site est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton et des barges à clapet pour une restitution dans des fosses en rive droite du Rhône entre les PK 42.200 et 42.300. Les matériaux concernés par l'entretien sont principalement des galets et représentent un volume estimé à 6 100 m<sup>3</sup>.

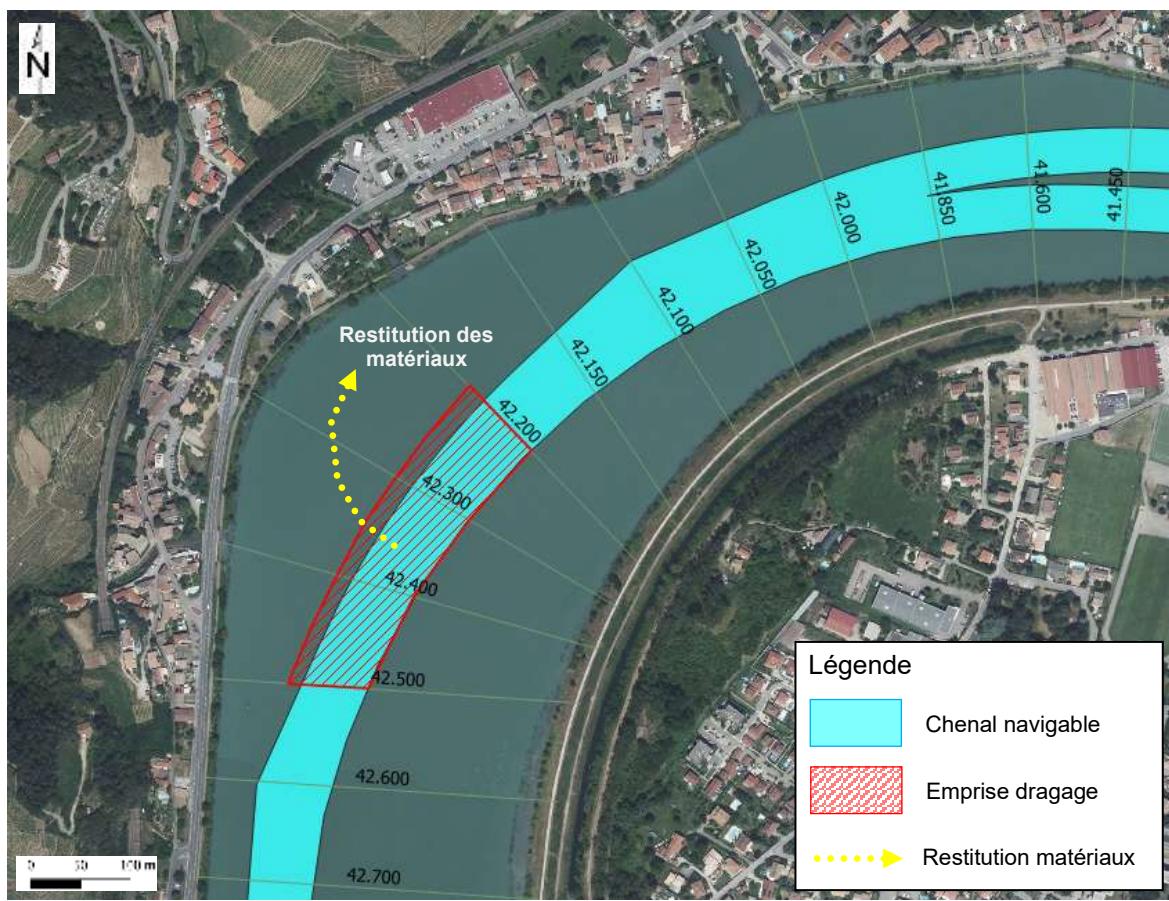


Figure 2. Localisation des travaux (© GEOPORTAIL)

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du ponton et des barges à clapet qui se réalise facilement par voie fluviale. Pour la durée des travaux, l'entreprise pourra mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) dans l'enceinte du bassin de joute de Condrieu.

#### 1-2 – Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

### 1-3 – Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500, dans une portion du Rhône en retenue de l'aménagement de Péage-de-Roussillon.

La longueur concernée par l'entretien est approximativement de 300 m. Le volume total de sédiments extraits représente 6100 m<sup>3</sup> de matériaux grossiers. L'intervention sur ce site est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton et des barges à clapet pour une restitution dans des fosses en rive droite du Rhône entre les PK 42.200 et 42.300.

L'intervention se situe, en pleine eau, dans une portion du Rhône dans la retenue de Péage-de-Roussillon.

Lorsque le dragage s'effectue à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet, comme c'est le cas pour ce chantier, la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation. De plus, dans le cas de ce chantier, le déplacement des matériaux grossiers n'entrainera que de très faibles remises en suspension à l'aval immédiat des zones d'intervention (zones de dragage et de restitution). Un panache de MES, très limité, pourrait apparaître ponctuellement sur quelques dizaines de mètre sans dégrader la qualité générale des eaux du fleuve. Malgré cette faible incidence de la technique de restitution sur la qualité des eaux à l'aval du clapage, le suivi de la turbidité est réalisé à l'identique de la consigne préconisée pour le pilotage de la drague aspiratrice.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du ponton et des barges à clapet qui se réalise facilement par voie fluviale. Pour la durée des travaux, l'entreprise pourra mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) dans l'enceinte du bassin de joute de Condrieu.

#### a – Suivi de la turbidité en phase chantier

Afin de s'assurer que le panache de restitution au Rhône des matériaux enlevés lors de l'entretien du chenal du PK42.200 au PK 42.500 n'a pas d'incidence notable sur le milieu, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône à l'amont immédiat de la zone de travaux, au PK 42.100 sur le Rhône en retenue (point rouge sur la figure n°6) ;
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées, au plus loin, au PK 43.000 en rive droite, rive gauche et dans l'axe de restitution des sédiments (points rouges en aval sur la figure n°6). La définition de cette localisation prend en compte les enjeux identifiés dans la suite de la fiche.

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 1. Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR

Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)

Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

**b – Autres travaux à proximité immédiate**

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 100m en amont, avec l'entretien de la confluence de l'Aleau. Ce chantier est réalisé avec une méthodologie mixte : drague aspiratrice pour la partie aval, avec restitution dans le fleuve en aval immédiat, ainsi que camion hydrocureur (sous les ponts) et pelle mécanique terrestre pour la partie amont, avec clapage au PK 42.000. Le volume total estimé est de l'ordre de 500 m<sup>3</sup>.
- A environ 27 km en aval, avec le dragage de la confluence du Bancel. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice ou une pelle sur ponton. La restitution est réalisée dans le Rhône à l'aval immédiat, au PK 69.900. Les matériaux concernés sont fins avec principalement des limons et des sables, pour un volume total estimé de l'ordre de 15 000 m<sup>3</sup>.

**1-4 - Gestion des espèces végétales invasives**

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➤ **Sur le site du chenal de navigation entre les PK42.200 et 42.500, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

## 2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage du chenal de navigation du PK 42.2000 à 42.500, la qualité des eaux est caractérisée par la station de Chasse-sur-Rhône, située à 23 km en amont. Une analyse in-situ, réalisée le 7 juillet 2025, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux du Rhône.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2022	Eau projet In situ	Classes SEQ-Eau V2 : altération
Ammonium (mg(NH <sub>4</sub> )/L)	0.08	0.20	Très bonne qualité
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.3	<2	Bonne qualité
Conductivité (µS/cm)	420	344	Qualité moyenne
MES <sup>1</sup> (mg/L)	6	13	Qualité médiocre
Nitrates (mg(NO <sub>3</sub> )/L)	7	4	Qualité mauvaise
Nitrites (mg(NO <sub>2</sub> )/L)	0.06	<0.05	
Oxygène dissous (mg(O <sub>2</sub> )/L)	9.0	9.7	
Oxygène dissous (saturation) (%)	96	100	
pH (unité pH)	8.1	7.6	
Phosphates (mg(PO <sub>4</sub> )/L)	0.15	<0.04	
Phosphore total (mg(P)/L)	0.07	<0.03	
Température (°C)	18.0	22.3	

Tableau 2. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Chasse-sur-Rhône et sur le site d'intervention.  
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en octobre 2025 ; In situ : CNR juillet 2025)

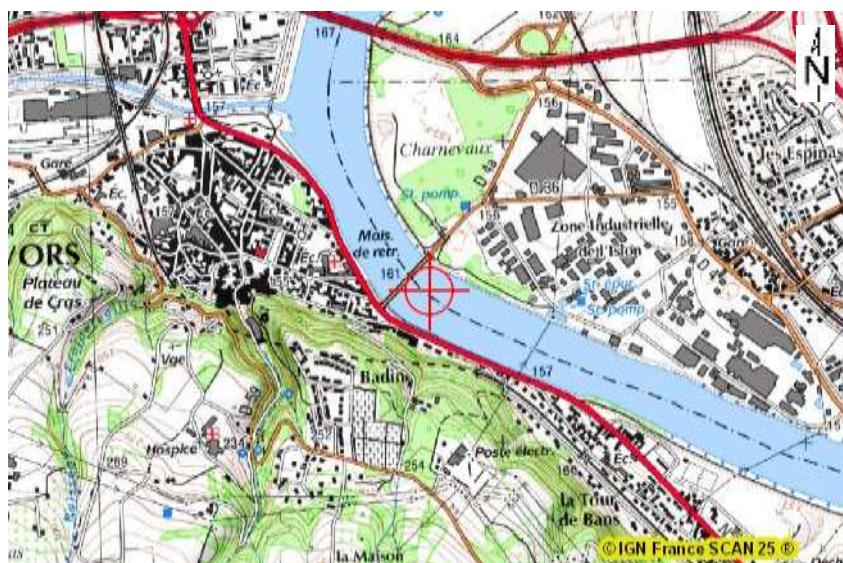


Figure 3. Localisation de la station RCS de Chasse-sur-Rhône (n°06098000) - © Portail NAIADES

## Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Chasse-sur-Rhône (n°06098000), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

L'analyse des eaux sur le site présente des caractéristiques physico-chimiques relativement similaires pour la plupart des paramètres traduisant également une qualité d'eau « très bonne » à « bonne ». Par rapport aux résultats RCS, les paramètres phosphorés sont reclassés en très bonne qualité, au contraire de l'ammonium, déclassé en bonne qualité (pas d'altération significative).

## 2-2 – Séiments

### – Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR<sup>2</sup>. Le nombre de stations de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m <sup>3</sup>	1
Entre 10 000 et 20 000 m <sup>3</sup>	2
Entre 20 000 et 40 000 m <sup>3</sup>	3
Entre 40 000 et 80 000 m <sup>3</sup>	4
Entre 80 000 et 160 000 m <sup>3</sup>	5
Plus de 160 000 m <sup>3</sup>	6



Figure 4. Localisation des prélèvements de sédiments (© IGN 2025)

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèvements
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Deux stations de prélèvement ont été échantillonnées en juillet 2025. La Figure 4 indique la localisation de ces stations P42.300 et P42.400. Celles-ci ont fait respectivement l'objet de 1 échantillon (surface) et 2 échantillons (surface et fond). Les échantillons analysés sont donc au nombre de trois.

– **Granulométrie des échantillons**

Les matériaux du chenal de navigation aux environs du PK 42.500 étant majoritairement grossiers, des analyses granulométriques préalables ont été réalisées en septembre 2025 afin d'évaluer la proportion de matériaux fins (<2mm). Les résultats associés sont disponibles en annexe. Ces résultats sont ensuite mis en regard du seuil minimal (20%) nécessitant la tenue d'analyse physico-chimiques complémentaires (article 5 de l'AIP du 08 mars 2021). Les résultats pour les trois échantillons sont présentés dans le tableau suivant :

Echantillon	% Fraction fine (<2mm)	Analyse PC nécessaire
P42.300/0	3	Non
P42.400/0	3	Non
P42.400/1	4	Non

Tableau 3. Pourcentage de la fraction fine des sédiments de l'Isère à draguer

Les analyses, ci-dessus, permettent de préciser qu'aucun des trois prélèvements ne présente une fraction fine supérieure à 20 %. Dans ces conditions, et en l'absence de matériaux fins, il n'est pas nécessaire de suivre les prescriptions habituelles afin de caractériser la physico-chimie des sédiments. Avec de tels matériaux, la réalisation des travaux n'entrainera pas de remises en suspension de sédiments fins ou de polluants et les matériaux composés de graviers et galets sont considérés comme inertes.



Figure 5. Illustration des sédiments en place (de gauche à droite : P42.300/0, P42.400/0 et P42.400/1)

**Conclusion quant à la gestion des sédiments**

- L'analyse granulométrique des sédiments démontre que la fraction de matériaux fins (<2mm) est faible et inférieure au seuil de 20%. Ainsi, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre une caractérisation physico-chimique des sédiments.
- Les matériaux sont considérés comme inertes et ne présentent pas de risque lors de leur restitution au milieu naturel.

### 3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

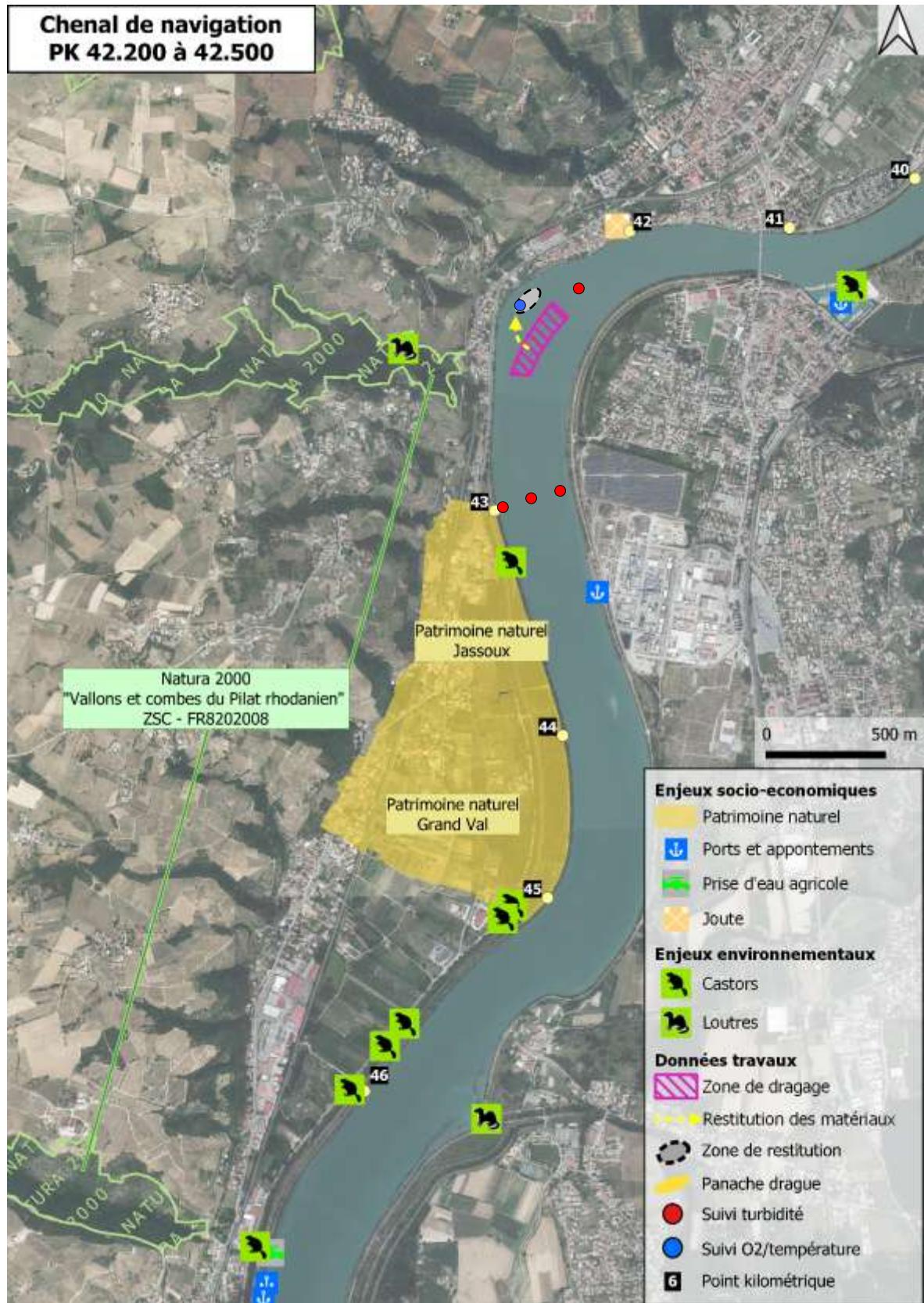


Figure 6. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

### 3-1 – Exposé détaillé des enjeux

#### 3-1-1 - Enjeux environnementaux

##### 3-1-1-1 Description du site

**Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP<sup>3</sup> du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :**

La zone de dragage est localisée dans le chenal de navigation du Rhône, entre les PK 42.200 et 42.500. Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation. Le site a fait l'objet d'une visite du bureau d'étude ARTELIA en août 2025 pour détailler la description.

Dans ce secteur les berges sont constituées d'enrochements libres. La restitution est réalisée dans des fosses en rive droite du Rhône entre les PK 42.200 et 42.300. Les milieux concernés sont exclusivement les milieux aquatiques de la voie navigable.

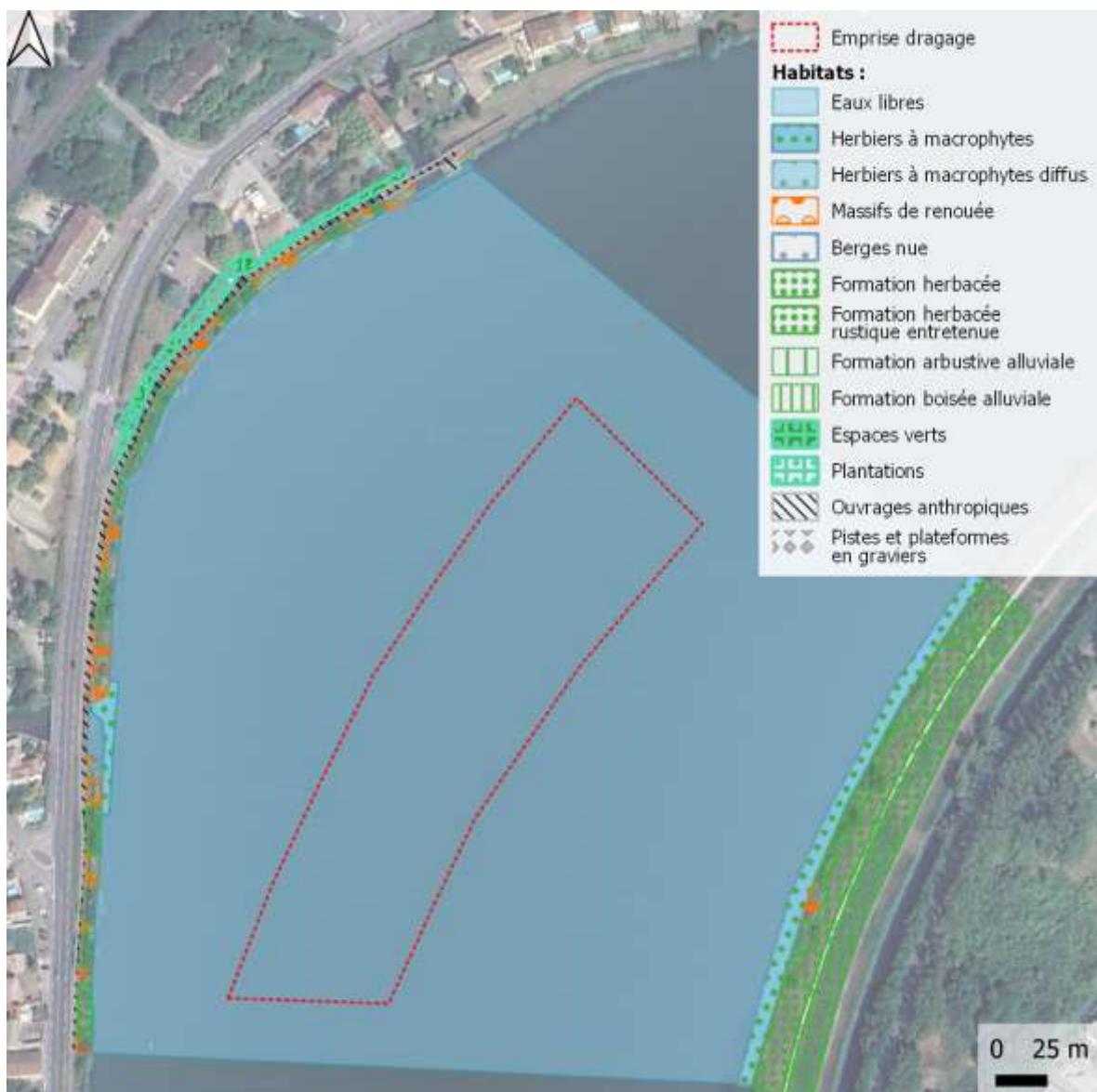


Figure 7. Localisation des habitats dans l'emprise du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500

Le cours du Rhône dans ce secteur est situé au niveau de la retenue de Péage-de-Roussillon. Dans la zone d'intervention, le Rhône est fortement artificialisé sur les deux rives. Cette zone présente principalement des milieux de pleine eau avec des profondeurs relativement importantes. Dans ces secteurs, les milieux naturels du fleuve sont peu diversifiés et limités à un benthos superficiel peu varié et ubiquiste.

Sur l'ensemble du linéaire, la végétation aquatique à macrophytes est absente du chenal en raison des profondeurs importantes. Les secteurs susceptibles d'accueillir une végétation aquatique sont principalement observés en rive gauche où les profondeurs sont plus faibles.

Ainsi, en rive droite, la végétation aquatique est quasiment absente et s'observe ponctuellement en fonction de conditions locales particulières qui permettent de disposer de surfaces aux conditions favorables à la végétation.

En rive gauche, la végétation aquatique est limitée à quelques herbiers de bordure composés de macrophytes telles que le potamot pectiné, le potamot noueux et le myriophylle à épis. Ces formations se développent sur 4 à 5 mètres de large dans des secteurs où les profondeurs sont inférieures à 2 m.

Dans la zone d'intervention, dans le chenal de navigation et à proximité immédiate, les fonds se localisent à plus de 2 m de profondeur et le milieu naturel se limite à des eaux libres avec des fonds grossiers non colmatés.



Figure 8. Localisation de chenal de navigation – PK 42.200 à 42.500 (ARTELIA, 2025)

Au niveau de la zone de restitution, le Rhône est aussi fortement artificialisé sur les deux rives. Cette zone présente principalement des milieux de pleine eau avec des profondeurs relativement importantes, avec des fonds similaires à la zone de dragage.

A proximité, les sites d'intérêt écologique sont identifiés principalement :

- A l'amont, avec les sites d'intérêt des îles de la Chèvre et du Beurre en rive droite, ainsi que de la plaine de Gerbay en rive gauche.
- A l'aval, avec les sites d'intérêts de la réserve de l'île de la Platière.

Dans ces secteurs, il est possible de retrouver la plupart des milieux liés à la dynamique fluviale avec sa forêt alluviale, les milieux aquatiques courants ainsi que les milieux aquatiques plus ou moins connectés au réseau hydrographique (lônes et mares). Ces sites sont d'intérêt pour une grande diversité faunistique (castor, loutre, nombreux oiseaux nicheurs, peuplement piscicole ou encore odonates).

Entre ces sites d'intérêt, le Rhône présente de nombreux sites où le castor est inventorié (terrier hutte, traces diverses). L'espèce est particulièrement présente en aval de la zone d'intervention au niveau du contre-canal de la rive droite. La loutre est aussi mentionnée dans la zone d'étude avec des traces de présence sur la plupart des affluents de la rive droite du Rhône. Le fleuve assure un rôle de transit de l'espèce entre les différents vallons.

Concernant le peuplement piscicole, deux stations peuvent être étudiées :

- La station de Serrières (2007-2024), située sur le Rhône, à 16,5 km à l'aval du site.
- La station de Chasse-sur-Rhône (2007-2024), située sur le Rhône, à 22,6 km à l'amont du site.

Le peuplement piscicole est assez diversifié avec de 14 à 23 espèces selon les années sur la station aval et de 16 à 25 espèces sur la station amont. Un total de 30 (Serrières) à 36 (Chasse-sur-Rhône) espèces toutes années confondues est recensées sur ce secteur. Ce peuplement est dominé par l'ablette qui est accompagnée par la bouvière, le pseudorasbora, le gardon et le goujon sur la station de Serrières (75% des effectifs) ainsi que par le gardon et le chevesne sur la station de Chasse-sur-Rhône (72% des effectifs).

Toutes les autres espèces sont en faibles effectifs chaque année ou ne sont pas observées régulièrement. Parmi celles-ci, plusieurs espèces à enjeux sont mentionnées. Ainsi, il est noté la présence chaque année, depuis 2021, de l'anguille, de l'ide melanote et de la blennie fluviatile. D'autres espèces à enjeux sont présentes mais de manière ponctuelle comme la vandoise, à la station de Serrières, ainsi que le brochet et le chabot à la station de Chasse-sur-Rhône.

Dans le peuplement piscicole, les espèces exotiques sont principalement représentées par le pseudorasbora et la perche soleil.

Aucune frayère n'est mentionnée sur le secteur (SVP Rhône 1991). Les premières frayères à cyprins sont notées à plus d'1,5 km à l'amont de la restitution sur le Rhône, au niveau du plan d'eau des Roches de Condrieu.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 6.

### 3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

#### **Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.**

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201785)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 50 km  à proximité  dedans

Le site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage », d'une surface de 2 849 ha, comprend les surfaces comprises entre le canal de Miribel au nord et le canal de Jonage au sud. Bien que les aménagements humains aient profondément modifié la nature du site qui était l'un des plus grands bassins de tressage de la vallée du Rhône, cet espace présente encore quelques rares milieux témoins de ce qu'était le fleuve naturel avant son aménagement.

Les habitats d'intérêt communautaires sont principalement représentés par des forêts de bords de rivières et des milieux humides associés au Rhône. Quelques prairies sèches à orchidées sont aussi d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
<b>Pelouses calcaires de sables xériques*</b>	<b>6120*</b>
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>*</b>	<b>7210*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmencion minoris</i> )	91F0

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site

« Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site, ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Vertigo de Des Moulins ( <i>Vertigo mouliniana</i> )	1016
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
<b>Mammifères</b>	
Grand Rhinolphe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
<b>Poissons</b>	
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Apron du Rhône ( <i>Zingel asper</i> )	1158
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150
<b>Amphibiens et Reptiles</b>	
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220
<b>Plantes</b>	
Flûteau nageant ( <i>Luronium natans</i> )	1831

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785)

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 se localisent à plus de 50 km en aval de ce site Natura 2000.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

Les milieux concernés par les dragages et la position de l'intervention nettement en aval par rapport au site Natura 2000, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500, sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201785) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Vallons et combes du Pilat rhodanien » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8202008)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 200 m  à proximité  dedans

Le site Natura 2000 « Vallons et combes du Pilat rhodanien », est composé de multiples entités.

Ces espaces regroupent les vallons encaissés amont de quelques affluents rive droite du Rhône, à l'est du Parc Naturel Régional du Pilat, et restés en partie vierge d'activité humaine. L'entité, la plus au nord, se trouve sur les communes de Vérin et Chuyer au niveau du Vernon. L'entité, la plus au sud, se situe, quant à elle, sur la commune de Maclas au niveau du Limony.

Le site, d'une surface de 1 203 ha, présente une mosaïque de milieux naturels largement dominée par des forêts caducifoliées vestiges de la recolonisation naturelle des secteurs abandonnés par l'homme. On retrouve également des prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées et des Pelouses sèches, Steppe, Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, ainsi que les eaux douces intérieures des cours d'eau. Cette grande diversité d'habitats (alternance entre milieux humides et secs, ouverts ou forestiers) se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Landes sèches européennes	4030
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
Prairies de fauche de montagne	6520
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *</b>	<b>91E0*</b>
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roburi-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120
Hêtraies de l'Asperulo Fagetum	9130
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>*</b>	<b>9180*</b>

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR8202008).

(\* En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088
Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austрапотамобиус pallipes</i> )	1092
Écaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	6199
<b>Mammifères</b>	
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324

**Amphibiens et Reptiles**

 Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

1193

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR8202008)

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 se localisent à plus de 200 m de ce site Natura 2000 représenté dans ce secteur par le vallon du Véran (affluent du Rhône).

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500, sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8202008) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

1. « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201749)
2. « île de la Platière » (Zone de Protection Spéciale - FR8212012).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 8 km  à proximité  dedans

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et le site Natura 2000 « île de la Platière », qui ont des périmètres qui se superposent, comprennent près de la totalité du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon.

Cet espace regroupe un complexe de milieux alluviaux inondables composé principalement du Rhône et de ses annexes, de boisements, terres agricoles et prairies relictuelles. Le linéaire total représente environ 12 km de fleuve et son lit majeur. L'extrémité sud se retrouve au niveau de la restitution du Vieux-Rhône en aval de l'usine de Sablons et comprend l'aval du Vieux-Rhône depuis le seuil de Peyraud.

Le site présente une mosaïque de milieux naturels très riches, vestiges de la dynamique fluviale du Rhône : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides, mégaphorbiaies, lônes et bras morts plus ou moins connectés au fleuve, casiers inondés, contre-canaux, Vieux-Rhône courant, Rhône vif, plan d'eau de la retenue. Cette grande diversité d'habitats se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270
<b>Pelouses calcaires de sables xériques*</b>	<b>6120*</b>
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco Brometalia</i> ) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430

<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 8. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749).

(\*) En gras les habitats prioritaires.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
<b>Mammifères</b>	
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	1355
<b>Poissons</b>	
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150

Tableau 9. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749)

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Résidente.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	A005	Hivernage.
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )	A008	Etape migratoire.
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) (*)	A021	Etape migratoire.
Blongios nain ( <i>Botaurus minutus</i> ) (*)	A022	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) (*)	A023	Reproduction / Etape migratoire.
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> ) (*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœufs ( <i>Ardea ibis</i> )	A025	Hivernage.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) (*)	A026	Résidente.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Résidente / Reproduction.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) (*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> ) (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) (*)	A031	Etape migratoire.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Résidente.
Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	A048	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage.
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Hivernage / Reproduction.
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	A054	Etape migratoire.
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage.
Macreuse brune ( <i>Melanitta fusca</i> )	A066	Etape migratoire.
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )	A067	Etape migratoire.
Harle huppé ( <i>Mergus serrator</i> )	A069	Etape migratoire.
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Hivernage.
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) (*)	A072	Reproduction.

Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) (*)	A073	Reproduction.
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) (*)	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) (*)	A080	Etape migratoire.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) (*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) (*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> ) (*)	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) (*)	A094	Etape migratoire.
Faucon émerillon ( <i>Falco columbaris</i> ) (*)	A098	Etape migratoire.
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) (*)	A103	Résidente.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	A118	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	A123	Résidente.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Hivernage.
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> ) (*)	A127	Etape migratoire.
Échasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> ) (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> ) (*)	A132	Etape migratoire.
Pluvier petit-gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	A136	Reproduction.
Pluvier grand-gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> )	A137	Etape migratoire.
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> ) (*)	A140	Etape migratoire.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	A142	Etape migratoire.
Bécasseau variable ( <i>Calidris alpina</i> )	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Etape migratoire / Hivernage.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Etape migratoire.
Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> )	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin ( <i>Tringa erythropus</i> )	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette ( <i>Tringa totanus</i> )	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur ( <i>Tringa nebularia</i> )	A164	Etape migratoire.
Chevalier culblanc ( <i>Tringa ochropus</i> )	A165	Etape migratoire.
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	A168	Etape migratoire / Hivernage.
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	A179	Hivernage.
Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> )	A182	Hivernage.
Goéland brun ( <i>Larus fuscus</i> )	A183	Etape migratoire.
Sterne hansel ( <i>Gelochelidon nilotica</i> ) (*)	A189	Etape migratoire.
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) (*)	A193	Etape migratoire.
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) (*)	A197	Reproduction.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) (*)	A215	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) (*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> ) (*)	A231	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) (*)	A236	Résidente.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) (*)	A246	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) (*)	A338	Reproduction.
Grand Cormoran continental ( <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> )	A391	Hivernage
Autour des palombes ( <i>Accipiter gentilis</i> ) (*)	A400	Etape migratoire.
Goéland leucophée ( <i>Larus michahellis</i> )	A604	Résidente.
Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybrida</i> ) (*)	A734	Reproduction.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) (*)	A742	Etape migratoire.
Grande Aigrette ( <i>Ardea alba</i> ) (*)	A773	Hivernage.
Canard siffleur ( <i>Mareca penelope</i> )	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été ( <i>Spatula querquedula</i> )	A856	Etape migratoire.
Canard souchet ( <i>Spatula clypeata</i> )	A857	Etape migratoire.
Combattant varié ( <i>Calidris pugnax</i> ) (*)	A861	Etape migratoire.
Mouette pygmée ( <i>Hydrocoloeus minutus</i> ) (*)	A862	Etape migratoire.
Pic mar ( <i>Dendrocoptes medius</i> ) (*)	A868	Etape migratoire.
Canard chipeau ( <i>Mareca strepera</i> )	A889	Hivernage.

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « île de la Platière » (FR8212012).

(\*) *Espèces inscrites à l'annexe I* : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du chenal de navigation entre le PK 42.200 et 42.500 se situent à plus de 8 km à l'amont de la limite nord des sites Natura 2000.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

La nature grossière des matériaux concernés par l'entretien n'engendrera que de faibles remises en suspension dans les eaux du Rhône, en aval de la restitution, sans incidence au-delà de quelques dizaines de mètres.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201749) et « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale – ZPS – FR8212012) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

\* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500. Il s'agit des travaux d'entretien de la confluence de l'Aleau (à environ 100 m en amont) et des travaux d'entretien de la confluence du Bancel (à environ 27 km en aval).

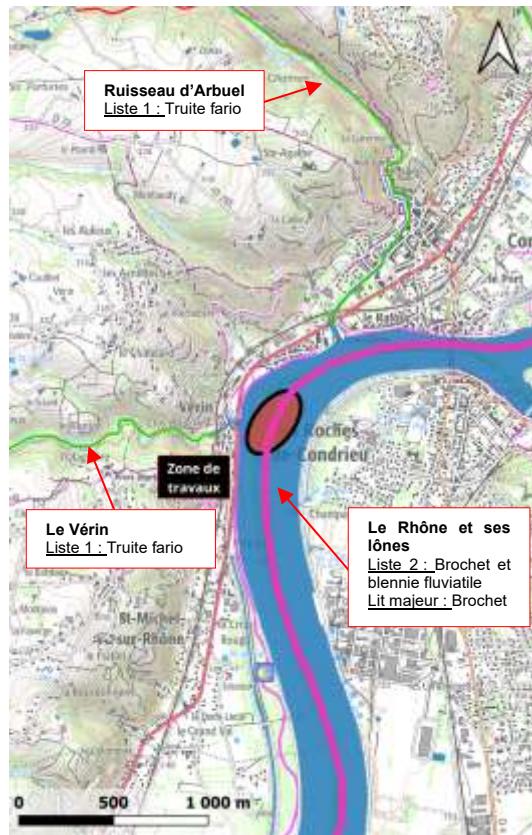
L'entretien de la confluence de l'Aleau concerne un volume total de sédiments remobilisés de 500 m<sup>3</sup>. La restitution au Rhône par clapage (pelle mécanique et camion hydrocureur) ou par les conduites de la drague aspiratrice de faible rendement (20 m<sup>3</sup>/h) engendre un panache de matières en suspension très limité et inférieur à 100 m de longueur. Dans cette situation, les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du chenal de navigation au PK42.500, localisés à 100 m en aval.

L'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 représente un volume total de sédiments remobilisées de 6 100 m<sup>3</sup>. Les travaux qui concernent principalement des matériaux grossiers, sont réalisés à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet pour la restitution. Ces travaux engendrent de faibles remises en suspension et ont une incidence négligeable à nulle sur les milieux naturels qui peuvent s'observer plus à l'aval des travaux. Tout au plus, est-il envisagé une dégradation de la qualité des eaux sur une centaine de mètres en aval des ateliers de travaux. Ainsi, ces travaux n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la confluence du Bancel, situés à 27 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).



#### Inventaires Frayères

**Sur les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 14/02/2025, 29/08/2023 et 03/06/2024.**

Ces inventaires classent le ruisseau d'Arbuel et le Véran en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la truite fario.

Au droit de la zone de dragage, le Rhône et ses lônes est classé en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur est inventorié comme zone d'intérêt pour le brochet.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

#### Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Historiquement, le blageon était mentionné dans le Vieux-Rhône de Beauchastel en aval du barrage de Charmes-sur-Rhône. Dans tous les cas, la zone de dragage ne présente pas les conditions pour le frai de cette espèce.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce n'est pas inventoriée sur Rhône et les travaux ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges

du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). La zone de travaux qui se situe au niveau du chenal navigable avec des matériaux grossiers colmatés et soumis au passage des navires ne présentent pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques et au frai de l'espèce.

Le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône. Il a été identifié de manière anecdotique dans les inventaires réalisés annuellement à la station RCS de Chasse sur Rhône en 2011 et 2020 (3 individus au total depuis 2010). Le site, dans le fleuve en retenue n'est pas favorable aussi bien d'un point de vue l'habitat qu'au frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. L'espèce est régulièrement mentionnée dans les inventaires piscicoles en amont et en aval. A l'instar des observations réalisées sur la retenue de Saint-Vallier, l'espèce peut trouver des sites favorables au niveau des enrochements en berges dans les secteurs non colmatés où des blocs peuvent servir de site de frai. La zone de travaux au niveau du chenal navigable ne concerne pas ces sites favorables.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi, il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention qui ne présente pas de végétation aquatique, n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. Sur le chenal de navigation, l'espèce n'est pas inventoriée et l'intervention ne concerne pas des sites d'intérêt pour l'espèce.

La vandoise est un cyprinidé d'eaux vives avec des fonds de graviers et de sables. L'espèce vit en bandes au voisinage des berges protégé du courant par des embâcles. Son frai se réalise sur les radiers graveleux non colmatés et peu profonds. La zone d'intervention sous l'influence des eaux de la retenue de Vaugris ne présente pas ces conditions.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention, situé dans le remous de la retenue de Péage-de-Roussillon, ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027). Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Actuellement, les effectifs de l'espèce, qui d'une manière générale se réduisent en remontant le fleuve, sont faibles sur le tiers amont du bas-Rhône. Le site se localise en dehors de la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval du barrage et de l'usine de Péage-de-Roussillon.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 3 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur.

Les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

**3-1-1-4 Espèces protégées**

Présence espèce protégée : oui  non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse  lieu de reproduction  Autre  : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui  non  espèce(s) :

**(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)**

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
<b>Mammifères</b>		
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	FR	Absente
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	FR	Absente

Tableau 11. Espèces protégées

**Exposé détaillé :**

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, à proximité, en de nombreux sites au niveau du contre canal en aval rive droite et dans une moindre mesure sur la rive gauche. Dans la zone d'intervention, les berges ne présentent pas de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux réalisés en pleine eau avec du matériel fluvial, n'ont pas d'incidence sur les berges et les milieux d'intérêt pour l'alimentation ou le gîte de l'espèce. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans ce secteur du Rhône sur les petits affluents observés en rive droite du fleuve. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge et n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent en pleine eau avec du matériel fluvial. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

**(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)**

Défrichement : oui  non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui  non



Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

**« Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte Colombe et Condrieu » - n°69160012**

Cet inventaire d'une surface de 1 096 ha comprend plusieurs vallons disjoints mais d'aspects comparables.

Ces milieux sont répertoriés principalement pour leur intérêt floristique avec une végétation de milieux chauds sur les versants Sud (chêne sessile, buis) et contrastée avec celle qui se développe sur les versants Nord (Châtaignier, robinier, tilleuls et frêne). Très peu fréquentés et aménagés ces ravin sont le refuge de nombreuses espèces animales et végétales.

Les principaux oiseaux notés sont le busard saint Martin, l'engouement d'Europe et le grand-duc d'Europe. La genette et la musaraigne aquatique représente les mammifères.

Enfin chaque vallon, présente un ruisseau où l'écrevisse à pattes blanche est particulièrement représentée. Si dans le Reynard, une forte mortalité épidémiologique a été notée en 1998, la population se maintient.

Les travaux, situés dans le lit du Rhône ne concernent pas les sites et n'auront pas d'incidences sur les milieux et les espèces inventoriées dans les différents vallons.

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur les cartes page suivante)

**« Ravin de l'Alleau » – n°69160011 – 10,94 ha**

**« Ravin et landes sèches du Vérin » – n°69160010 – 64,34 ha**

**« Ravin du Solon » – n°69160009 – 2,60 ha**

**« Ravin du Colombier » – n°69160008 – 9,76 ha**

Entre Givors et Limony la bordure Est du massif du Pilat est marquée par la succession d'environ 25 ravins creusés dans le piémont rhodanien. Ces vallées taillées dans la roche sont très abruptes et offrent, par-là, des milieux très contrastés entre les versants exposés Sud (secs et chauds) et les versants exposés au Nord (plus frais). Les ruisseaux, avec une ripisylve étroite, présente des pentes fortes favorisant une bonne oxygénation des eaux. Les cours d'eau présentent souvent des alternances de cascades et de fosses.

Le ravin de l'Alleau est surtout intéressant pour les oiseaux avec, en particulier, la nidification du bruant proyer.

Le ravin et landes sèches du Vérin présente une plus grande diversité que nombre des autres vallons à proximité. On notera en particulier, la nidification très probable de la bondrée apivore.

La salamandre tachetée se reproduit dans le fond de vallon du ravin du Solon.

Le ravin du Colombier, situé juste au sud de Saint-Cyr-sur-Rhône, est intéressant pour ces forêts mixtes de ravins et de pentes, dominées par le chêne pubescent. Aucune espèce faunistique remarquable n'a été recensé sur ce site.

Les travaux ne concernent pas ces vallons et n'ont pas d'incidence sur la faune ou la flore de ces sites.

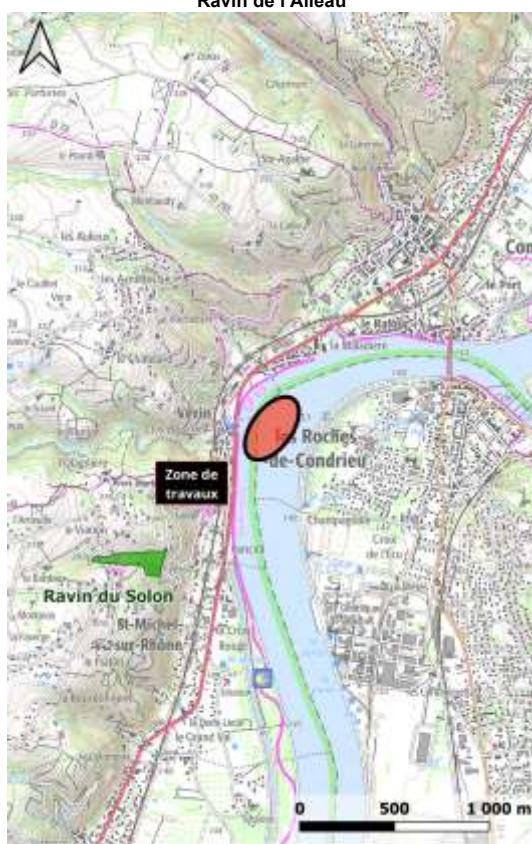
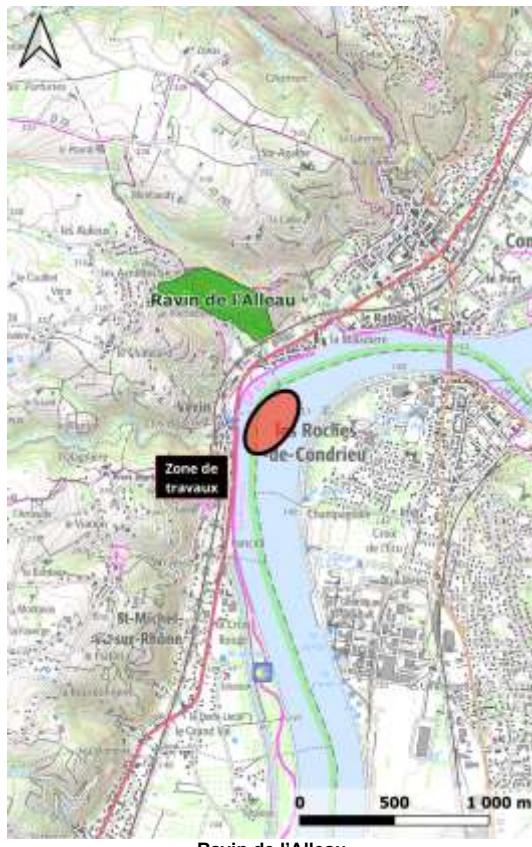


Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025

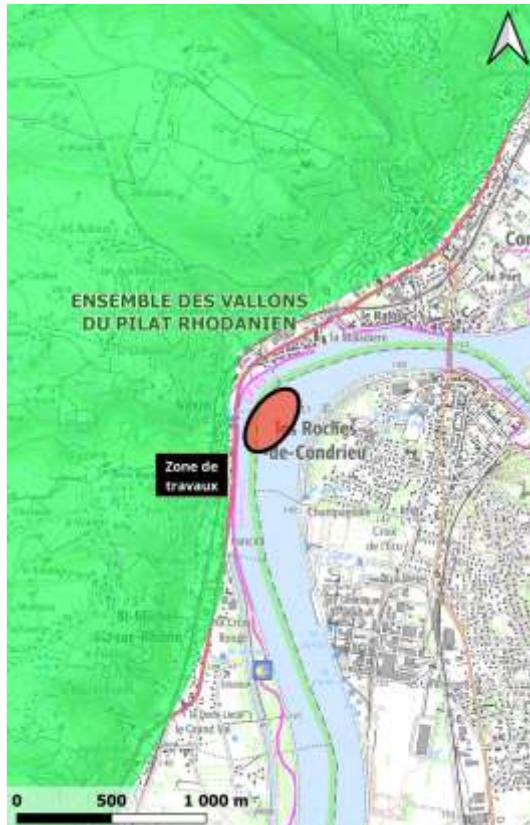


Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025



Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

**« Ensemble des vallons du Pilat rhodanien » - n°6916**

Ce vaste espace de 16 769 ha s'étend depuis les premiers vallons de la vallée du Gier, au Nord, jusqu'à Saint-Pierre-de-Bœuf au Sud. Il constitue une zone de piémont qui s'étage de 150 à 500 m d'altitude sur le versant le plus chaud et le plus ensoleillé du massif du Pilat.

Ce zonage de type 2, souligne les multiples interactions qu'il existe au sein de cet ensemble dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont retracés à travers plusieurs zones de type I (vallons, ravins, ruisseaux, mares et pelouses).

Les travaux, qui se déroulent dans le chenal navigable dans le lit du fleuve, ne concernent pas ces sites et n'auront pas d'incidence pour cet intérêt faunistique et floristique.

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

**« Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601**

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2 traduit, dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydrauliques du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence pour cet intérêt faunistique et floristique.

**Parc Naturel Régional (zone verte sur la carte)*****« Parc Naturel Régional du Pilat »***

Ce parc naturel régional créé en 1974, regroupe 47 communes du Rhône et de la Loire dans l'objectif de « préserver et valoriser les richesses naturelles tout en contribuant au développement local ».

La charte est le document qui détermine en accord avec tous les acteurs, les objectifs à atteindre et les actions à conduire afin de protéger le massif tout en créant les conditions d'un développement économique durable.

La zone d'entretien, située dans le lit du fleuve, se localise en limite du parc. L'intervention n'interfère pas avec les objectifs du parc.

**Zones à enjeux forts**

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne met pas en évidence la présence, à proximité, d'une zone à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées à la Loire, le Rhône et l'Isère.

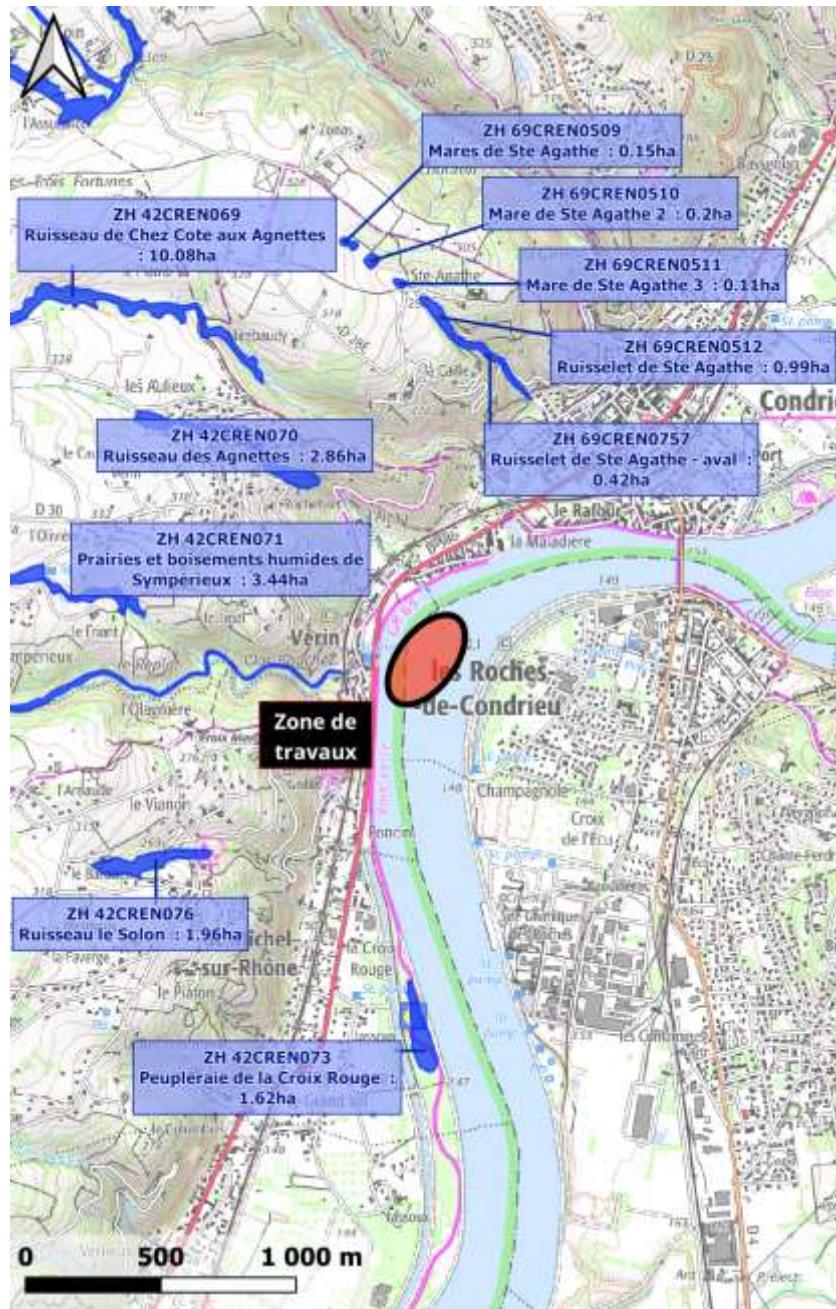


Figure 14. Localisation zones humides d'après IGN25. © SRCE Rhône-Alpes

Les zones humides répertoriées, en rive droite du Rhône, sur les départements du Rhône et de la Loire sont nombreuses. Dans la zone d'étude, ces zones humides sont pour la plupart représentées par les cours d'eau, les plans d'eau et leurs milieux riverains. Aucune zone humide n'est située dans l'emprise travaux. Les travaux qui concernent le chenal navigable du fleuve ne concernent aucun des sites mentionnés.

Plus généralement, les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments vers le Rhône, n'ont pas d'incidence sur les zones humides inventoriées au niveau de ce secteur géographique.

3-1-2 *Enjeux économiques*

**Pompage industriel ou agricole :** oui  non

**Patrimoine naturel :** oui  non

**Désignation : Patrimoine naturel Jassoux**

Maitre d'Ouvrage : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Arrêté préfectoral DUP : AP n°2011-056 du 30 juin 2011 - Préfecture de la Loire.

Volumes prélevés 2022 : 456 558 m<sup>3</sup>

Périmètre de protection éloigné : A plus de 500 m  A proximité  Dedans

**Désignation : Patrimoine naturel Grand Val**

Maitre d'Ouvrage : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Arrêté préfectoral DUP : AP n°2025-013 du 12 mars 2025 - Préfecture de la Loire.

Volumes prélevés 2022 : - (mise en service à venir)

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1,5 km  A proximité  Dedans

**Autres enjeux économiques :**

Les autres équipements économiques sont liés à la navigation, avec, dans le secteur d'étude :

- Le chenal de navigation ;
- Un quai de commerce en rive gauche du fleuve au PK 43.2 ;
- Un appontement à bateaux à passagers en rive droite au PK 46.8 (Chavanay) ;
- Une halte nautique au PK 47 (Chavanay).

3-1-3 *Enjeux sociaux*

**Activité de loisirs :** oui  non

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km  A proximité  Sur le site

A l'amont, en rive gauche, le port de plaisance des Roches-de-Condrieu et la base de loisirs juxtaposée sont les principales activités de loisirs liées au fleuve de la région.

Au niveau de la confluence de l'Arbuel, à l'amont, en rive droite, il est noté la présence d'un bassin de joutes. Cette pratique sportive est réalisée principalement les mercredis, le week-end et les jours fériés durant la bonne saison principalement.

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

**Baignade autorisée :** oui  non

**Désignation : Base de loisirs**

Commune : LES ROCHES DE CONDRIEU

Description : Rive gauche du Rhône dans une anse isolée du cours principal en amont du site

Distance aux travaux : A plus de 1,9 km  A proximité  Dedans

### 3-1-4 Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

**Proximité d'un ouvrage classé :** oui  non

**Désignation :** Digue rive droite de la retenue

Classe : A  B

Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (en aval).

**Désignation :** Digue rive gauche de la retenue

Classe : A  B

Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (rive opposée).

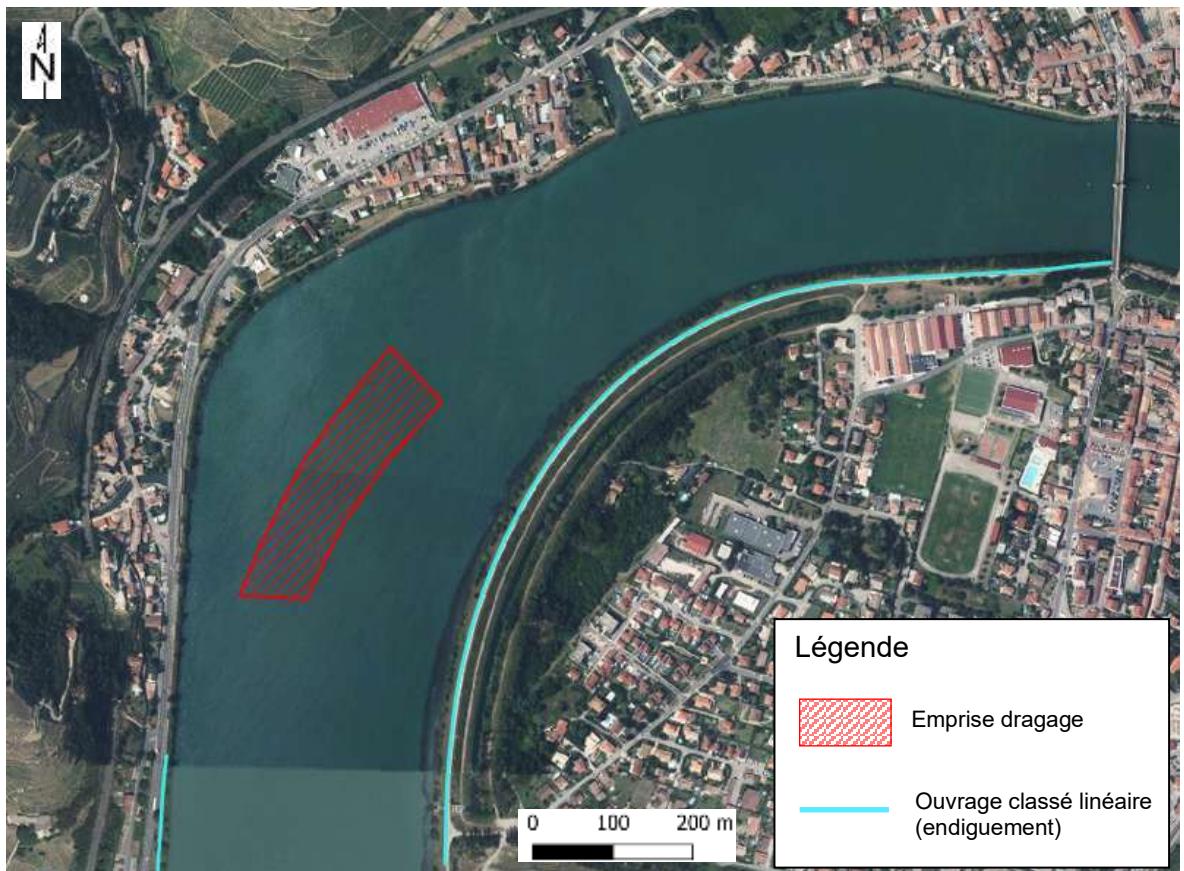


Figure 15. Ouvrages classés à proximité des travaux (© IGN)

### 3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont donc envisageables toute l'année.

## 4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

### *Incidence sur la sureté des ouvrages hydrauliques*

Type d'opération concernée par la FID : Chenal en pleine eau.

L'analyse des risques sureté de cette opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier 2023 0012 X100 CD/CMA du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

### *Incidence socio-économiques*

Les enjeux économiques concernent principalement les usages de l'eau liés à la navigation. Ce dragage a pour objectif de rétablir les côtes du fond du chenal de navigation dans l'aire d'étude pour assurer la continuité de la voie d'eau et de disposer du mouillage garanti. L'incidence des dragages est donc très positive pour la sécurité des navigateurs et la navigation. Cette intervention d'entretien du chenal devra être réalisée de manière préférentielle en dehors des périodes de navigation en raison des contraintes locales fortes dans cette portion de fleuve.

Au niveau des enjeux locaux, il est noté la présence de plusieurs patrimoines naturels de part et d'autre du Rhône. Les sites en aval (patrimoine naturel de Jassoux et de Grand Val) présentent des périmètres de protection éloignés à plus de 800 m de la restitution des matériaux. L'ensemble des travaux, qui se déroulent dans le chenal de navigation du Rhône, est réalisé en dehors des périmètres de protection qui sont soit à l'amont soit à plus de 500 m en aval du site de restitution. La localisation des travaux en dehors du périmètre de protection éloigné permet de s'assurer de l'absence d'incidence des travaux.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent sur les berges du fleuve, les travaux fluviaux n'ont pas d'incidence notable sur ces activités.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel fluvial par la voie d'eau. Les installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) peuvent être mises en place en berge, sur les pistes d'exploitation, de part et d'autre du fleuve. Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

### *Incidence environnementales*

Les milieux naturels concernés par les travaux tant sur le site d'intervention (chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500) que sur le site de restitution présentent des milieux d'intérêt environnemental limité avec des fonds très homogènes et des profondeurs importantes liés à la présence du chenal de navigation.

Les travaux entraînent principalement un remaniement des fonds du chenal navigable caractérisé par des eaux libres avec des profondeurs importantes et une absence de végétation aquatique macrophytique. L'intervention est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet avec une restitution des matériaux en rive droite du fleuve en dehors du chenal navigable. Les travaux d'entretien sont strictement limités au chenal et concernent uniquement les habitats aquatiques et aucun enjeu environnemental significatif n'est recensé dans ce secteur.

Les sites d'intérêt les plus proches sont situés, au niveau du Vieux-Rhône, hors de la zone d'influence potentielle du projet d'entretien (réserve naturelle de la Platière en aval). Tous ces sites sont localisés en dehors des zones sous l'influence potentielle des travaux.

L'évaluation d'incidence sur les sites Natura 2000 a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt susceptible d'être présente au niveau du site d'étude (anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, truite fario et toxostome).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur ces espèces telles que le castor ou la loutre.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (milieu de pleine eau avec des profondeurs importantes et soumis à la navigation) et d'une remise en suspension de sédiments très limitée en surface pouvant entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet mais rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- Les opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation entre le PK 42.200 et 42.500 et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.

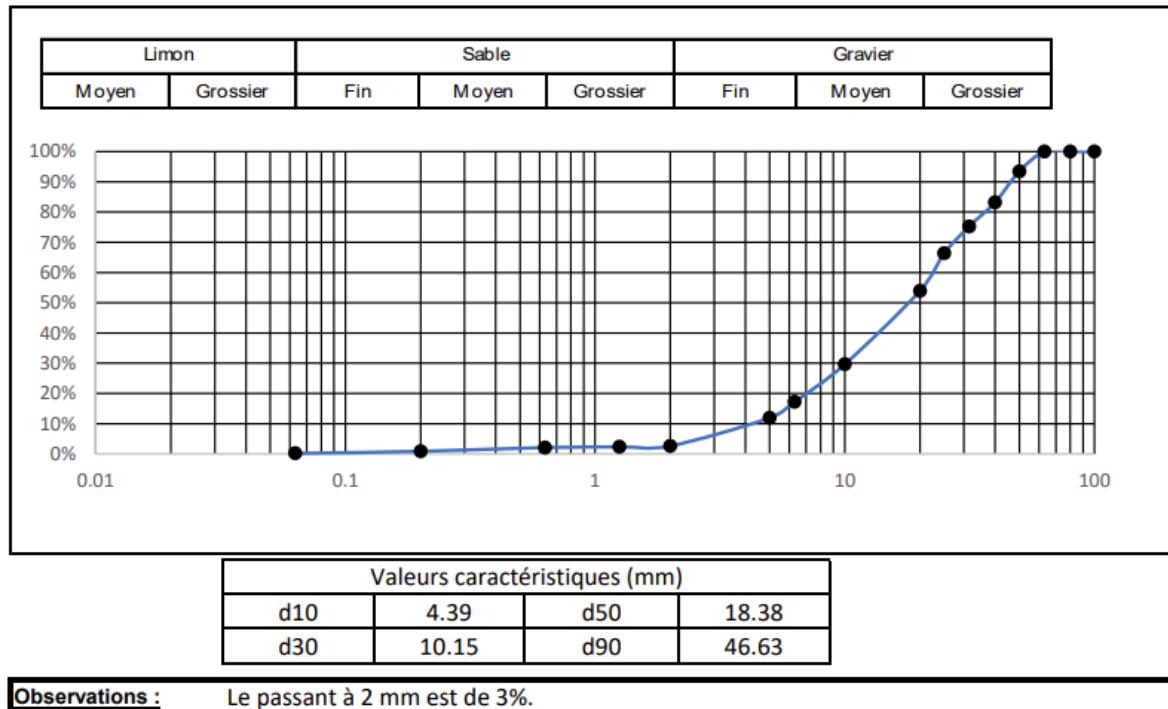
## 5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.3 et points rouges sur la figure 6). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur la figure 6).

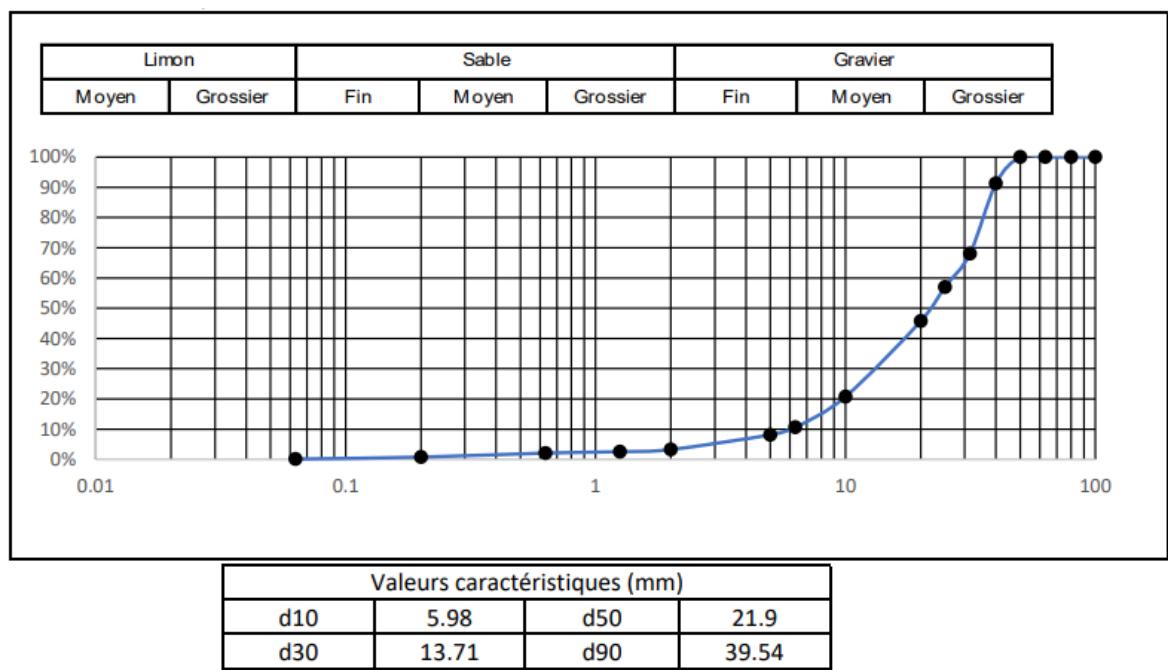
## 6 - Annexes

### 6-1 – Synthèse analyses granulométriques.

Echantillon 42.300/0



Echantillon 42.400/0



Echantillon 42.400/1

